



109194 - Doit elle se séparer de son mari, s'il refuse de se convertir à l'Islam?

Pregunta

La femme convertie à l'Islam doit elle se séparer de son mari mécréant? Que faire si elle refuse de le quitter?

Respuesta detallada

Alabado sea Dios.

Louanges à Allah

Quand une femme se converti à l'Islam alors que son mari persiste dans la mécréance , on dissout le mariage. Mais elle doit observer un délai de viduité. Si le mari se convertit au cours de ce délai, le lien conjugal est maintenu. Si le délai s'écoule sans qu'il se convertisse, le mariage est jugé dissout dès l'instant de la conversion de la femme. Pourrait il renouer avec sa femme, s'il se convertissait après l'écoulement du délai de viduité? Il y a sur la question deux avis des ulémas. L'avis le mieux argumenté veut qu'elle puisse lui revenir, s'i elle le veut. Car le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a redonné sa fille à Abil Assi ibn Rabi' quand sa conversion survint plusieurs années après celle de sa femme. Si la femme convertie à l'Islam refuse de quitter son mari resté mécréant, on les sépare par décision de justice.

Son éminence Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde)